



## Partage d'une indivision avec plusieurs biens en ruines

-----  
Par Tittit

Bonsoir,

Mon cas est celui-ci : suite au décès de mon père, X et moi avons hérité de biens immobiliers. Nous étions en indivision mais j'ai découvert que X avait emménagé dans un des biens et l'occupe. Nous avons bien sur mis en place une indemnisation mais cela m'a fait un déclic. Je suis donc décidé à éclaircir nos propriétés et arrêter l'indivision.

Problème de la répartition :

- 1- maison de village indivisible (occupée par ma soeur) vaut 1/6e
- 2- maison de 3 appartements vaut 2/6e
- 3- ruine mais bon état vaut 1/6e
- 4- ferme en ruine classée vaut 2/6e

Connaissant X, je le soupçonne de vouloir s'attribuer la maison viable et de me laisser les ruines.

Question 1 : peut-on exiger une répartition équitable entre les biens "viables" ?

Question 2 : puis-je revendiquer la maison dans laquelle elle s'est installée ?

Question 3 : n'ayant aucune liquidité pour rénover, comment vous répartiriez mon cas ? (un point de vue extérieur serait judicieux)

En espérant une lecture et peut-être des réponses, merci d'avance.

-----  
Par Tisuisse

Bonjour,

Voyez avec votre notaire comment répartir les biens.

Normalement, vous pouvez exiger une expertise de chaque bien et obtenir, au titre de la succession, le pourcentage auquel vous avez droit sur le total des expertises, et non bien par bien.